

## AXE 1 : DROIT DES AFFAIRES

### UE 2 Droit des sociétés et des groupements d'affaires

#### Introduction

##### Démarche suivie

Le programme est écrit en termes de compétences attendues et de savoirs associés. **L'approche par les compétences permet de contextualiser l'enseignement des savoirs et favorise ainsi une meilleure appropriation par le candidat des notions abordées dans le programme.**

Le programme est rédigé et conçu pour **préciser et recentrer les savoirs sur les principes fondamentaux**. Certaines formes sociétaires plus secondaires sont soit exclues des savoirs soit abordées sous l'angle de leur utilité dans le monde des affaires plus que comme objet d'étude des mécanismes juridiques.

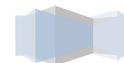
Ce guide poursuit un triple objectif :

- il vise à expliciter la notion de compétences en précisant ce que l'on attend des candidats.
- il vise à conforter la démarche de hiérarchisation et de délimitation des savoirs que le candidat doit maîtriser en apportant un cadrage des savoirs issus du programme.
- il propose des pistes d'applications pédagogiques et des exemples de supports ou de contextualisation à utiliser avec les étudiants des classes de DCG pour mettre en avant la notion de compétences dans la démarche pédagogique.

##### Programme

Le programme se découpe en 6 parties pour permettre au candidat d'identifier les réglementations relatives aux principaux types de sociétés pour être en mesure de les mettre en œuvre, mais aussi d'en comprendre les enjeux.

- **L'entreprise en société** : cette partie permet de poser les concepts et les mécanismes clés qui seront ensuite déclinés lors de l'étude spécifique des différentes formes de sociétés et/ou de groupements. L'utilisation de tableaux synthétiques, de schémas de procédure, d'une base lexicale est à envisager pour installer durablement ces concepts et mécanismes dans la réflexion de l'étudiant.
- **Les principaux types de sociétés** : cette partie va permettre d'approfondir l'étude des principales formes sociétaires. L'étude repose sur l'existence de trois pôles (direction, associés, organes de contrôle) et sur les liens qui existent entre eux.



- **L'économie sociale et solidaire et le monde des affaires** : cette partie met en évidence les spécificités de l'ESS par l'étude de deux groupements, la société coopérative et l'association. Il s'agit de montrer comment le droit des sociétés peut s'adapter à une vision différente de l'économie.
- **Les autres types de groupement** : le monde des affaires se compose de nombreuses formes juridiques. Dans le cadre du DCG il est intéressant de comprendre l'utilité de ces groupements sans pour autant entrer dans le détail des mécanismes de fonctionnement, souvent complexes.
- **La prévention et le traitement des difficultés** : l'évolution des différents groupements étudiés peut les amener à connaître des difficultés financières. Le droit des affaires a mis en place des procédures visant à aider ces groupements à les surmonter ou à les éviter. Il ne s'agit pas d'entrer dans l'étude détaillée des procédures mais d'en comprendre l'architecture globale.
- **Droit pénal des groupements d'affaires** : cette partie commence par étudier la procédure pénale avant d'étudier les éléments constitutifs de certaines infractions spécifiques.

L'enseignant reste libre de sa progression pédagogique. Il peut traiter les différentes parties dans un ordre différent ainsi que modifier l'ordre les différentes notions abordées.

### La déclinaison en droit des sociétés des compétences communes à l'axe droit des affaires

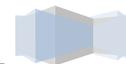
L'enseignement du droit des sociétés doit permettre le développement de compétences spécifiques aux disciplines juridiques et communes aux différentes UE de l'axe juridique :

- **Rechercher et analyser une documentation juridique fiable et actualisée** : cette compétence vise à développer dans le cadre des enseignements le réflexe de veille juridique. Il peut être pertinent de dater tous les documents ou photocopiés remis aux étudiants pour les sensibiliser à la nécessité de vérifier systématiquement avant la lecture d'une documentation juridique la date d'édition ou de mise à jour du document. Il peut par ailleurs être demandé aux étudiants dans le cadre d'un cours de mettre à jour un document sur un point du référentiel à la suite d'une réforme ou de réaliser sur un thème donné une veille juridique tout au long de l'année. L'étude des différentes formes de sociétés peut prendre appui sur les textes juridiques pour familiariser l'étudiant avec l'utilisation des codes ou de Légifrance.
- **Analyser une décision de justice et en dégager la portée** : face à l'importance de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière commerciale, il importe que les candidats puissent lire et comprendre des décisions de justice. La construction de cette compétence pourra s'appuyer sur les bases méthodologiques de l'UE 1. Des travaux à partir de sources secondaires pourront permettre de travailler la compréhension de l'apport jurisprudentiel.
- **Qualifier et analyser un contrat ou un document professionnel** : l'étude approfondie des statuts permet de renforcer cette compétence.
- **Dans le cadre d'une situation juridique donnée, qualifier les faits, articuler un raisonnement juridique et proposer une solution adaptée.** Cette compétence est particulièrement importante dans le cadre de cette UE où l'étudiant doit prendre en compte différents paramètres pour optimiser son choix en ayant au préalable comparé les différentes options à sa disposition. Seul un raisonnement juridique particulièrement rigoureux peut permettre à l'étudiant de parvenir à réaliser cet exercice difficile.

### **Propositions de ressources transversales**

- Légifrance : législation (codes, textes de lois, ...) et jurisprudence (Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel).
- Modèles de statuts (*www.associations.gouv.fr*; *www.service-public.fr*).
- Europa : textes adoptés par l'UE (traités, directives, règlements,), jurisprudence de la CJUE, rapports et études.
- Service public.fr : fiches thématiques sur de nombreuses notions.
- Site du Ministère de l'économie (démarches et fiches pratiques, études statistiques).
- Site de l'Agence France entrepreneur, sites des CCI.
- Editions Francis Lefebvre.
- Revues juridiques (Daloz, AJDJ...)
- Blogs de juristes (*www.brunodondero.com* par exemple).
- MOOC : FunMooc

D'autres ressources apparaissent dans la suite du guide à l'occasion des propositions de démarches pédagogiques.



## 1-L'ENTREPRISE EN SOCIÉTÉ (40 heures)

### 1.1- La notion de société

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les sources du droit des sociétés.</li> <li>- Repérer les grandes évolutions historiques et économiques ayant donné naissance aux différentes formes sociétaires.</li> <li>- Repérer l'influence du droit communautaire en droit des sociétés à travers quelques exemples concrets.</li> <li>- Chercher la forme la plus adaptée à la situation patrimoniale de l'entrepreneur (sociétaire, EIRL, entreprise individuelle).</li> </ul>	<p>Le candidat doit être capable de repérer les émetteurs des différentes sources.</p> <p>Le candidat doit être capable de comprendre dans quel contexte historique est née telle ou telle forme de société ; à quel besoin elle répond.</p> <p>Le candidat doit être capable de comprendre en quoi le droit des sociétés français est influencé par le droit de l'Union européenne.</p> <p>Le candidat doit être capable de définir la société, l'EIRL et l'entreprise individuelle afin d'identifier les avantages et les inconvénients de chacune de ces formes juridiques. Il doit enfin, dans un contexte donné, être capable d'argumenter pour proposer la forme la plus adaptée aux besoins de l'entrepreneur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la société.</li> <li>- Sources et évolution du droit des sociétés.</li> <li>- EIRL et entreprise individuelle.</li> </ul>	<p>L'articulation entre les différentes sources n'est pas demandée dans le détail. L'étude sera centrée sur l'articulation entre sources légales et conventionnelles.</p> <p>La perspective historique doit être très limitée à la compréhension de la forme sociétaire. Il n'est pas attendu de faire de l'histoire du droit.</p> <p>La compétence est traitée sous l'angle de situations, d'exemple(s). Il n'est pas nécessairement utile d'aborder le principe de subsidiarité.</p> <p>Il n'est pas demandé aux candidats de connaître le fonctionnement en détail de l'EIRL ou de l'entreprise individuelle. Les conséquences en termes de protection sociale ou fiscales ne seront pas traitées dans ce thème.</p>

#### Démarches pédagogiques envisageables :

- Il peut être intéressant de proposer un contexte comprenant plusieurs situations différentes d'entrepreneurs qui sont déjà en activité, les données laissant apparaître les avantages et les inconvénients de chaque situation. On peut alors demander aux étudiants de dresser un tableau avantages et inconvénients de chacune des situations et leur faire formaliser par une synthèse. On peut ensuite par exemple proposer à un étudiant de jouer le rôle d'un client entrepreneur (on aura fourni la situation) et demander à son binôme de le conseiller sur le choix de la structure adaptée.

- On peut proposer un document tiré d'un site officiel récapitulant les différents choix possibles (EIRL, EI, EURL), proposer un profil complet d'un client à l'étudiant et lui demander de faire le choix le plus adapté en justifiant à l'oral ou par écrit dans une lettre adressée à son client.
- L'utilisation de la vidéo "Dessine-moi l'éco" sur "quel statut juridique pour une entreprise" peut être une idée intéressante pour introduire la notion de choix. [www.http://dessinemoileco.com/statut-juridique-entreprise/](http://dessinemoileco.com/statut-juridique-entreprise/)

## 1.2-La société - contrat

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les différents éléments constitutifs du contrat de société et les caractériser.</li> <li>-Analyser le régime juridique des apports.</li> <li>- Distinguer bénéfices et dividendes ;</li> <li>-Distinguer capital social et capitaux propres.</li> <li>- Analyser l'influence du régime matrimonial de l'associé sur le contrat de société.</li> <li>- Analyser l'impact du débat de la nature juridique de la société sur la notion d'intérêt social.</li> </ul>	<p>Les candidats doivent être capables, en vue de cerner la spécificité du contrat de société, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-repérer les éléments constitutifs d'un contrat de société (associés, apports, bénéfices ou économie et affectio societatis) ;</li> <li>-vérifier leur existence afin de conclure à la validité ou non du contrat de société ;</li> <li>-présenter le régime juridique des apports en nature, des apports en numéraire et des apports en industrie afin de déterminer les droits et obligations de l'apporteur et l'intérêt de tel ou tel apport pour la société ;</li> <li>-distinguer les apports qui font l'objet de formalités particulières.</li> <li>-analyser le régime juridique de l'apport en pleine propriété, en usufruit ou en nue propriété.</li> </ul> <p>Le candidat doit être capable d'énumérer les formalités qu'un apporteur marié doit respecter lors de l'apport d'un bien propre et d'un bien commun, ainsi que les sanctions en cas de non-respect des ces formalités Il doit également pouvoir prévoir les conséquences de la dissolution du mariage sur la propriété des parts sociales et des actions.</p> <p>Le candidat doit être capable d'identifier les implications des différentes approches de la notion d'intérêt social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments constitutifs du contrat de société : associé(s), apports, bénéfice ou économie, affectio societatis.</li> <li>- Le régime des nullités en cas d'élément constitutif manquant.</li> <li>- La terminologie des aspects juridiques intéressant les capitaux et résultats : capital social, capitaux propres, bénéfice / dividendes.</li> <li>- La nature juridique de la société : contrat, institution.</li> <li>- L'intérêt social, l'abus de droit.</li> </ul>	<p>L'étude de l'apport en jouissance n'est pas nécessaire.</p> <p>L'étude des nullités du contrat de société n'est pas requise.</p> <p>L'aspect comptable et fiscal n'est pas à approfondir.</p> <p>Seul le régime légal et le régime de la séparation des biens seront étudiés.</p> <p>On abordera surtout les notions de société - contrat et de société - institution sans entrer dans l'étude des auteurs.</p>

### Démarches pédagogiques envisageables :

- Il peut être intéressant d'amener les étudiants à construire un organigramme logique pour les aider à repérer la logique de l'influence du régime matrimonial sur le contrat de société.
- Il peut être envisagé de faire étudier en travaux de groupe deux situations quasiment identiques où seul le régime matrimonial change et montrer qu'en cas de liquidation du régime matrimonial, les conséquences peuvent être différentes pour l'associé.

## 1.3-La société, personne juridique

### 1.3.1 : la naissance de la société

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<p>-Différencier constitution de la société et acquisition de la personnalité juridique.</p> <p>- Schématiser le processus administratif aboutissant à l'acquisition de la personnalité morale.</p> <p>- Analyser les conséquences d'un acte pris par une société en formation.</p> <p>- Repérer les attributs de la personne morale et en analyser le régime juridique.</p>	<p>Le candidat doit être capable de différencier les conséquences juridiques de la constitution de la société et de son immatriculation vis-à-vis des tiers et vis-à-vis des associés.</p> <p>Le candidat doit être capable de guider un éventuel créateur d'entreprise dans l'élaboration des formalités juridiques de création d'entreprise. Il doit être capable de rédiger une annonce légale ou de lire un K Bis.</p> <p>Le candidat doit être capable de vérifier si l'acte accompli au nom d'une société en formation peut être repris ou non et selon quelles modalités.</p> <p>Le candidat doit être capable d'énumérer et de repérer les principaux attributs extra patrimoniaux et patrimoniaux de la personne morale (dénomination sociale, siège social, nationalité, durée, capacité, patrimoine). Il doit également pouvoir expliquer les mécanismes de ces attributs et pouvoir conseiller un client sur leurs évolutions au cours de la vie de la personne morale.</p>	<p>- La constitution de la société, l'acquisition de la personnalité morale, l'immatriculation de la personne morale.</p> <p>- L'identité : les attributs de la personne morale (nom, siège, patrimoine, durée, capacité).</p>	<p>Les promesses de société peuvent n'être mentionnées qu'à titre d'illustration.</p> <p>Le candidat doit avoir une vue d'ensemble. Il n'est par exemple pas demandé de connaître en détail le contenu du dossier d'immatriculation.</p> <p>L'étude du patrimoine sera très succincte. Il s'agit essentiellement d'indiquer qu'une personne morale dispose d'un patrimoine propre (composé d'un actif et d'un passif) contrairement aux groupements sans personnalité morale.</p>

### Démarches pédagogiques envisageables :

- Il peut être intéressant, afin de rendre concrète cette partie du programme, d'étudier des documents réels comme par exemple le formulaire Cerfa de création d'entreprise, des extraits de K bis, des annonces légales sur différents supports ou de les intégrer comme éléments de contexte.
- On peut également envisager de faire élaborer par l'étudiant des frises chronologiques pour l'aider à se repérer dans le temps et à visualiser les conséquences juridiques de chaque étape.
- Demander aux étudiants de jouer un jeu de rôles à partir d'un cas donné peut également être opportun ici : certains par exemple seront les futurs associés, d'autres le greffier, d'autres l'expert-comptable ; l'idée étant alors de constituer une société et de l'immatriculer.
- Il peut être également envisageable de proposer aux étudiants de participer à un atelier "création d'entreprise" organisé par les CCI.

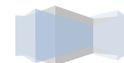
### 1.3.2 : le fonctionnement et les contrôles de la société

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
- Analyser le fonctionnement interne d'une société et sa représentation vis-à-vis des tiers.	Le candidat doit être capable de : -avoir une vision synthétique du fonctionnement d'une société en identifiant les trois grands pôles qui la composent ( les mandataires sociaux, les associés, les organes de contrôle) ; -comprendre les équilibres et les relations de pouvoir entre les trois pôles ; - repérer le fondement juridique de la fonction (mandat social, détention de titres de propriété, obtention d'un mandat de contrôle) ; -repérer les mandataires sociaux et d'identifier le représentant légal, ses pouvoirs et sa responsabilité ; - de distinguer dirigeant de droit et dirigeant de fait et de tirer les conséquences de cette qualification ; - d'indiquer le fonctionnement général des droits politiques (information et droit de vote), financiers (réserves, dividendes, boni de liquidation), patrimoniaux (cession, transmission pour cause de mort) des associés ; -de repérer les abus du droit de vote des associés et les conséquences de ces abus ; -de repérer les pouvoirs et les responsabilités des organes de contrôle ; -de schématiser le fonctionnement d'une organisation.	- Les associés : informations, pouvoirs et responsabilités. - Les dirigeants et les organes sociaux : représentant légal, mandataire social, fonctionnement, responsabilités. - Le contrôle et les sanctions.	Les pactes extra statutaires pourront être évoqués mais qu'à titre d'illustration.  L'étude de la responsabilité civile vis-à-vis des associés et vis-à-vis des tiers. L'étude des droits à l'information se limitera aux grands principes sans détailler société par société.

<p>- Distinguer la rémunération liée au mandat du salaire lié au contrat de travail.</p> <p>- Différencier les conditions et les conséquences de l'engagement de la responsabilité de la société, des dirigeants et des associés.</p> <p>- Apprécier les contrôles internes et externes de l'action du dirigeant et leurs conséquences.</p>	<p>Le candidat doit être capable d'identifier que la rémunération liée au mandat est soumise à l'approbation des associés alors que le salaire lié au contrat de travail est décidé par le dirigeant sous le contrôle des associés, pour ensuite pouvoir les distinguer.</p> <p>Le candidat doit être capable de déterminer dans un cas donné si la responsabilité à mettre en œuvre est la responsabilité civile, fiscale ou pénale. Il doit également être capable de repérer qui est la personne responsable dans un cas donné.</p> <p>Le candidat doit être capable de déterminer si une situation donnée peut ou doit donner lieu à des contrôles internes (mécanismes des conventions réglementées, expertise de gestion, procédure d'alerte) ou des contrôles externes (le CAC).</p>		<p>Les conséquences comptables, fiscales ou sociales ne sont pas attendues.</p> <p>Les contrôles qui dépendent du droit social ne seront pas étudiés.</p>
---	---	--	---

**Démarches pédagogiques envisageables :**

- L'étude de ce thème se prête bien à l'utilisation de schémas, de tableaux transversaux ou de logigrammes.
- Il est possible de demander aux candidats par groupe de proposer une synthèse d'un point de la partie illustrée sur une feuille format A3 puis de demander aux étudiants de choisir celle qui leur paraît la plus parlante pour l'intégrer à leurs cours.

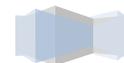


### 1.3.3 : la disparition de la société

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les causes de dissolution d'une société.</li> <li>- Schématiser le processus de dissolution et de liquidation.</li> <li>- Analyser les conséquences de la dissolution et de la liquidation sur la personne morale.</li> <li>- Analyser les conséquences de la dissolution et de la liquidation sur les associés.</li> </ul>	<p>Le candidat doit être capable de repérer les situations entraînant la dissolution d'une société.</p> <p>En s'appuyant sur la connaissance de la chronologie et sur le rôle du liquidateur, le candidat doit pouvoir représenter sur une frise chronologique les événements amenant à la liquidation.</p> <p>Le candidat doit être capable de distinguer les conséquences juridiques d'une dissolution et d'une liquidation. Une attention particulière sera accordée au maintien de la personnalité morale durant les opérations de liquidation ainsi qu'aux conséquences patrimoniales de la liquidation et du partage (remboursement des apports, le partage du boni/mali de liquidation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La dissolution et la liquidation.</li> <li>- L'étendue de la personnalité morale pendant les phases de dissolution et liquidation.</li> </ul>	<p>La distinction procédure amiable ou légale n'est pas demandée. L'enseignant présentera les règles de la procédure légale tout en évoquant simplement l'existence d'une procédure amiable.</p> <p>Le remboursement des apports en numéraire constitue le point essentiel de l'étude.</p>

#### Démarches pédagogiques possibles :

- On peut par de situations didactisées tirées d'exemples du bassin d'emploi, demander aux étudiants d'étudier les conséquences d'une dissolution/liquidation.
- Il peut être également intéressant qu'un professionnel vienne présenter un dossier réel de dissolution/liquidation.

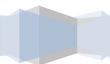


#### 1.4- La société sans personnalité juridique propre

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
- Distinguer les différentes formes de société sans personnalité juridique.	Le candidat doit être capable de reconnaître et de nommer une forme de société sans personnalité morale. Le candidat doit être capable de repérer les personnes engagées par un acte passé dans le cadre de ces sociétés.	- Les dispositions régissant l'absence de personnalité juridique de la société. - La société en participation. - La société de fait. - La société créée de fait.	Il ne s'agit pas de rentrer dans le détail de l'étude de ces formes sociales. L'accent doit être mis sur la capacité du candidat à repérer la bonne forme juridique puis sur sa capacité à repérer qui est engagé par l'acte en cause.

#### Démarche pédagogique possible :

- On peut par exemple ici, à partir d'exemples réels, proposer aux étudiants d'élaborer un tableau synthétique comparatif.



## 2-LES PRINCIPAUX TYPES DE SOCIÉTÉS (60 heures)

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schématiser et analyser les règles de fonctionnement de chaque forme sociétaire étudiée.</li> <li>- Rédiger quelques clauses spécifiques des statuts (clause limitative de pouvoir, clause d'inaliénabilité, clause d'agrément).</li> <li>- Repérer dans des statuts les clauses non conformes et les corriger.</li> <li>- Analyser les opérations de contrôle au sein d'une société : commissaire aux comptes, conventions réglementées, contrôle interne, procédure d'alerte, etc.</li> <li>- Différencier les principales valeurs mobilières (actions, actions de préférence,</li> </ul>	<p>Pour chaque société, le candidat devra être capable de vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-si une personne remplit les conditions de fond et de forme pour occuper des mandats sociaux ;</li> <li>- les circonstances et les conditions dans lesquelles un dirigeant peut perdre ses fonctions ;</li> <li>- si la société est engagée par des actes des dirigeants passés dans des circonstances variées ;</li> <li>- si des actes de gestion internes sont susceptibles d'annulation ;</li> <li>-si la responsabilité civile du dirigeant peut être engagée, que ce soit par un tiers, des associés ou la société elle-même. Le candidat devra être capable de conseiller les personnes ayant subi un préjudice pour mener une action visant à réparer ce préjudice.</li> </ul> <p>Le candidat devra être mettre en évidence le rôle des différents dirigeants</p> <p>Il devra aussi expliquer le fonctionnement des organes de direction collégiale (CA, CS, directoire,...) et d'explicitier comment peuvent être tranchés les désaccords entre gérants, en cas de cogérance.</p> <p>Pour chaque société, le candidat devra définir les conditions permettant à une personne de devenir associé. Il devra être capable de vérifier si une cession de droits sociaux peut être limitée ou empêchée</p> <p>Il devra mettre en évidence et caractériser les différents droits accordés aux associés (droits politiques, droits financiers, droits patrimoniaux). Il devra distinguer les différentes modalités permettant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sociétés à responsabilité limitée : <ul style="list-style-type: none"> <li>-pluripersonnelle ;</li> <li>-unipersonnelle.</li> </ul> </li> <li>- Les sociétés anonymes : <ul style="list-style-type: none"> <li>-forme classique ;</li> <li>-à directoire.</li> </ul> </li> <li>- Les sociétés par actions simplifiées : <ul style="list-style-type: none"> <li>-pluripersonnelle ;</li> <li>-unipersonnelle.</li> </ul> </li> <li>- La société en nom collectif.</li> <li>- Les sociétés civiles de droit commun.</li> </ul>	<p>La constitution de la SA sans OPA sera privilégiée.</p> <p>Dans le cadre de l'étude des conditions nécessaires pour devenir mandataire social, le candidat devra par exemple être capable de vérifier que les plafonds relatifs au cumul de mandats ne sont pas atteints, en appliquant non seulement les principes, mais également les exceptions adaptées.</p> <p>Les circonstances particulières d'un acte passé par un dirigeant pouvant engager ou non la société sont la violation de l'objet social, des statuts, des pouvoirs accordés par la loi aux autres organes et de l'intérêt social</p> <p>Concernant la composition du CA ou du CS, le candidat devra avoir conscience que des postes peuvent être réservés à des représentants des salariés sans devoir distinguer les différentes règles juridiques applicables</p> <p>L'étude des différentes modalités permettant à une personne de</p>

<p>obligations) et expliquer leur régime juridique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distinguer les actions et les parts sociales et justifier les conséquences juridiques de cette distinction.</li> <li>- Analyser les opérations d'augmentation et de réduction de capital.</li> <li>- Analyser les conditions et les conséquences d'une transformation pour chaque type de sociétés.</li> <li>- Identifier les causes et les conséquences d'une dissolution spécifiques à chaque type de sociétés.</li> <li>- Justifier le choix d'une forme sociétaire adaptée à une situation donnée.</li> </ul>	<p>aux associés de prendre une décision collective, ainsi que les solutions qui s'offrent à un associé physiquement absent à une AG pour y participer. Il devra décrire la procédure de convocation des AG, et vérifier si les projets de résolution sont susceptibles d'être adoptés.</p> <p>Il devra être capable de vérifier dans quels cas et à quelles conditions les créanciers de la société pourront exiger le paiement de leurs créances par les associés eux-mêmes sur leur patrimoine propre.</p> <p>Pour chaque société, le candidat devra conseiller les associés pour contrôler les dirigeants, et les aider à choisir entre les différentes modalités offertes par la loi.</p> <p>Le candidat doit être capable de rédiger les clauses citées en respectant les règles impératives propres à chaque société.</p> <p>Le candidat devra être capable de vérifier si les conventions passées au nom de la société sont autorisées ou interdites, ou si elles sont soumises à une procédure de contrôle réglementée, que le candidat devra maîtriser.</p> <p>Le candidat devra être capable de distinguer actions et obligations, tant du point de vue de leur objet, de leur procédure et conditions d'émission, ou de l'organisation des porteurs de ces valeurs mobilières pour défendre leurs droits. Il devra être capable d'appréhender l'intérêt pour une société d'émettre des actions de préférence et les principales conditions et conséquences de cette émission, y compris</p>		<p>devenir associé portera sur les apports, la cession des droits sociaux et la transmission à cause de mort.</p> <p>Concernant la location et le nantissement de droits sociaux, le candidat doit juste avoir conscience que ces opérations sont possibles, sans devoir appréhender leur régime. De même, il doit admettre qu'une société peut auto-posséder ses propres droits sociaux dans des situations limitées ou dans des conditions strictes, sans avoir à devoir mettre en évidence ces différentes situations et conditions.</p> <p>Dans le cadre des droits politiques, la distinction de l'étendue du droit à prendre connaissance de certains documents selon les types de société ne peut être évoquée qu'à titre d'illustration ou analysée à l'aide d'une documentation adaptée.</p> <p>Le candidat devra juste être capable de conseiller les organes de la société dans le cadre d'un projet de modification de capital, mais pas dans le cadre de son amortissement.</p> <p>Seule l'étude des actions et des</p>
--	--	--	--

	<p>lorsqu'elles correspondent à des avantages particuliers.</p> <p>Il devra appréhender l'intérêt d'une prime d'émission et celui du Droit Préférentiel de Souscription (ou celui de le supprimer).</p> <p>Le candidat devra être mettre en évidence les principales particularités des sociétés unipersonnelles (transmission universelle du patrimoine par exemple).</p>		<p>obligations sera approfondie. Les différentes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou ouvrant droit à un titre de créances pourront juste être proposées à titre d'illustration.</p>
--	--	--	---

#### Démarches pédagogiques possibles :

- Il peut être intéressant ici d'utiliser des exemples de sociétés existantes pour construire des contextes et des scénarios pédagogiques. Utiliser de véritables documents internes (PV d'assemblée, rapports de commissaire aux comptes, statuts, etc.) ou externes (articles de presse, etc.) que l'étudiant doit qualifier, analyser, voire critiquer peut constituer une démarche pertinente.
- Les points les plus techniques de chaque société peuvent être abordés par une situation pratique à résoudre à l'aide d'une documentation juridique. Il peut en être ainsi par exemple pour les cas de révocation du gérant dans la SNC, la distinction entre les conventions réglementées, interdites ou libres dans la SARL, la vérification des règles de cumul des mandats dans la SA.
- Pour l'étude de sociétés moins complexes, comme la SAS, Il est possible de demander aux étudiants de rédiger eux-mêmes le cours (ou une partie) à partir de l'ensemble des règles du code y afférant ou de procéder en classe inversée.
- Demander aux étudiants de réaliser des tableaux synthétiques comparatifs peut constituer un outil tout à fait pertinent ici.



### 3-L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE MONDE DES AFFAIRES (10 heures)

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<p>-Caractériser l'économie sociale et solidaire.</p> <p>- Mettre en évidence à partir d'une documentation l'importance croissante de l'économie sociale et solidaire et son encadrement par la loi.</p> <p>- Identifier les principes généraux régissant les associations et les sociétés coopératives.</p> <p>- Déterminer les conséquences de l'exercice par une association d'une activité économique.</p> <p>- Identifier une structure juridique adaptée à une situation donnée.</p>	<p>Le candidat doit être capable de repérer les spécificités de l'ESS et d'appréhender, à l'aide de documents, l'importance de l'ESS dans le monde des affaires.</p> <p>Le candidat doit être capable de caractériser les éléments distinctifs de la société coopérative et de l'association</p> <p>Le candidat doit pouvoir déterminer quand une association est soumise au régime des conventions réglementées et au contrôle du CAC.</p> <p>Le candidat doit être capable d'analyser dans une situation donnée les avantages et les inconvénients des deux structures juridiques.</p>	<p>- L'économie sociale et solidaire.</p> <p>- L'association.</p> <p>- La société coopérative.</p>	<p>Il s'agit d'étudier la définition et les spécificités de l'association et de la société coopérative, le rôle des dirigeants et leur responsabilité ainsi que le rôle des membres et leur responsabilité.</p> <p>Les aspects fiscaux ainsi que l'étude de la rémunération des dirigeants d'association n'entrent pas dans le champ d'étude.</p> <p>L'étude des associations se centrera essentiellement sur les associations déclarées, sans aborder les spécificités des associations agréées et/ou d'utilité publique ni les conditions spécifiques du droit à agir en justice.</p>

#### Démarches pédagogiques possibles :

- Il peut être envisagé de faire intervenir un membre d'une association ou d'une coopérative pour présenter son organisation et répondre aux questions des candidats. Une visite d'association(s) ou de coopérative(s) peut également être envisagée.
- On peut également utiliser des vidéos de présentation d'associations ou de coopératives pour créer un contexte réel puis demander aux étudiants de présenter par un bref exposé leur fonctionnement interne et de mettre en évidence leurs spécificités dans le cadre de l'ESS.
- Il est également possible de demander à un étudiant membre d'une association de la présenter et d'expliquer son fonctionnement.



#### 4-LES AUTRES TYPES DE GROUPEMENTS (15 heures)

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier l'utilité de ces groupements dans des situations spécifiques.</li><li>- Mettre en évidence les principales règles de fonctionnement de ces groupements.</li></ul>	<p>Le candidat doit identifier les intérêts des différentes formes sociétaires dans le monde des affaires ;</p> <p>-le candidat doit être capable d'analyser dans une situation donnée les avantages et les inconvénients d'une SCP, d'une SEL ou d'une SCM pour exercer une profession indépendante.</p> <p>- le candidat doit pouvoir analyser dans une situation donnée les avantages et les inconvénients d'un GAEC ou d'une EARL pour exercer une activité agricole.</p>	<p>- Caractéristiques essentielles des :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sociétés en commandite par actions (SCA) ;</li><li>- sociétés d'exercice libéral (SEL) ;</li><li>- société civile immobilière, société civile professionnelle, société civile de moyens ;</li><li>- sociétés agricoles : GAEC, EARL ;</li></ul> <p>groupement d'intérêt économique (GIE).</p>	<p>L'étude des principales règles de fonctionnement de la SCI sera renvoyée au droit commun de la société civile sans entrer dans les détails spécifiques.</p>

#### Démarches pédagogiques possibles :

- Il est possible de demander aux étudiants par groupe de schématiser chaque groupement étudié afin d'avoir une vision synthétique.
- il peut également envisager de demander aux étudiants de réaliser des exposés sur des groupements réels afin d'en analyser l'utilité et le fonctionnement. Dans ce cadre les étudiants peuvent rencontrer des dirigeants pour les interviewer.
- Faire venir un indépendant pour qu'il explique les raisons l'ayant conduit à tel choix de structure d'exercice peut également être intéressant.

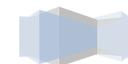


## 5-PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS (10 heures)

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différencier le mandat ad hoc de la conciliation.</li> <li>- Caractériser la notion de cessation des paiements.</li> <li>- Identifier les conditions d'engagement d'une procédure collective.</li> <li>- Présenter les acteurs des procédures collectives.</li> <li>- Schématiser les procédures applicables en fonction de degré de la difficulté rencontrée.</li> <li>- Déterminer l'issue d'une procédure collective</li> </ul>	<p>Le candidat devra être capable, à partir d'un contexte fictif ou réel, de déterminer quelles procédures de prévention ou de traitement sont envisageables.</p> <p>Il devra identifier l'objet de chaque procédure et le rôle des principaux intervenants. Il devra décrire brièvement le déroulement des procédures adéquates, ainsi que leurs issues possibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La cessation des paiements.</li> <li>- Les spécificités et comparaison des procédures préventives (mandataire ad-hoc / conciliation).</li> <li>- La procédure de sauvegarde (finalités, acteurs, issues).</li> <li>- Le redressement et la liquidation judiciaire (finalités, initiatives, acteurs, durée, issues).</li> </ul>	<p>Lors de l'étude de la liquidation judiciaire, l'ordre de paiement des créanciers privilégiés pourra être évoqué à titre d'illustration.</p> <p>L'existence des procédures de sauvegarde accélérée et de liquidation judiciaire simplifiée devra être admise, sans que les conditions particulières de ces procédures ne soient exigées.</p>

### Démarches pédagogiques possibles :

- Il peut être intéressant de faire analyser aux étudiants des articles de presse relatant des situations réelles tirées du bassin d'emploi.
- L'élaboration de tableaux comparatifs des différentes procédures peut être une démarche pertinente.



## 6-DROIT PÉNAL DES GROUPEMENTS D’AFFAIRES (15 heures)

### 6.1-La responsabilité pénale

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier la personne pénalement responsable, l’auteur et le complice.</li> <li>- Associer une peine à une infraction (amende, emprisonnement...).</li> <li>- Schématiser les grandes étapes de la procédure pénale.</li> <li>- Mettre en évidence les grandes règles de la procédure pénale.</li> <li>- Identifier la responsabilité pénale du commissaire aux comptes (CAC)</li> </ul>	<p>Le candidat devra repérer l’existence des éléments constitutifs d’une infraction et vérifier si aucune cause de non-responsabilité (faits justificatifs et causes de non-imputabilité) ne peut être relevée.</p> <p>Il devra également vérifier si l’infraction a été commise ou tentée et dans quels cas cette tentative met en œuvre la responsabilité pénale de la personne.</p> <p>Il devra en outre vérifier si la responsabilité d’une personne morale peut être engagée.</p> <p>Il devra pouvoir qualifier une infraction en crime, délit ou contravention en fonction des peines encourues, et déduire les principales conséquences de cette qualification (compétence des juridictions, possibilité de tentative ou de complicité, saisine ou non du juge d’instruction,...). Il devra être capable de décrire les différentes étapes qui suivront le déclenchement d’une action publique jusqu’à l’extinction des voies de recours et conseiller une victime d’une infraction sur les différentes modalités de déclenchement de l’action civile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments constitutifs de l’infraction.</li> <li>- La classification des infractions : crime, délit, contravention.</li> <li>- L’identification de la personne responsable : auteur, complice.</li> <li>- La procédure pénale : action publique et action civile, instruction préparatoire, jugement et voie de recours, principes directeurs d’un procès.</li> <li>- Le statut pénal du CAC.</li> </ul>	<p>Le candidat devra distinguer les notions de peine encourue, peine prononcée et de peine exécutée, sans avoir à connaître les différentes modalités d’individualisation des peines.</p>



## 6.2-Les infractions de droit commun applicables aux affaires et les infractions spécifiques du droit pénal des sociétés et groupements d'affaires

Compétences	Attendus	Savoirs associés	Cadrage des savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer et nommer les éléments constitutifs de chaque infraction.</li> <li>- Distinguer les infractions de droit commun des infractions spécifiques.</li> </ul>	<p>À partir de situations factices ou réelles, le candidat devra être capable de qualifier ou non les faits en chacune des infractions citées dans le référentiel. Pour cela, il devra vérifier l'existence des différents éléments constitutifs de ces infractions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'abus de confiance.</li> <li>- L'escroquerie.</li> <li>- Les faux et usage de faux.</li> <li>- Le recel.</li> <li>- L'abus de biens et du crédit de la société.</li> <li>- La distribution de dividendes fictifs.</li> <li>- La présentation ou publication de bilan ne donnant pas une image fidèle.</li> <li>- La surévaluation des apports.</li> <li>- Les infractions remettant en cause le bon déroulement de la mission de contrôle du CAC.</li> </ul>	<p>Concernant l'élément moral, le candidat devra être capable de citer le code qui régit chaque infraction, sans que ne soit exigé le numéro d'article correspondant.</p>

### Démarches pédagogiques possibles :

- Le jeu de rôles peut être utilisé pour demander aux étudiants de jouer un procès.
- Il est possible d'utiliser de grandes affaires médiatiques (comme l'affaire Kerviel) pour demander aux étudiants d'en faire une analyse sur le plan pénal.
- Le visionnage du documentaire de Depardon "10ème chambre" peut être exploité.
- Une visite au Tribunal Correctionnel peut permettre également d'illustrer avec opportunité ce chapitre.

